

Strasbourg, le 1^{er} février 2019

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

La Rectrice
à

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

s/c de Madame l'IA-DASEN
du Haut-Rhin
et de Madame l'IA-DASEN
du Bas-Rhin



Objet : 5^{èmes} journées du 1% artistique dans les établissements scolaires – 30 mars-5 avril 2019

Pôle organisation
scolaire et politiques
éducatives

Délégation Académique à
l'Action Culturelle

Affaire suivie par

Isabelle Chalier
Olivier Calvo

Référence
2019- 040

Téléphone
03 88 23 39 06

Courriel
Isabelle.chalier
@ac-strasbourg.fr
Olivier.calvo
@ac-strasbourg.fr

Adresse
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Créé en 1951, le « 1% artistique » est un dispositif qui consiste à consacrer, à l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension d'un bâtiment public, un financement représentant un pour cent du coût des travaux, à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment considéré ou à ses abords.

Ainsi, depuis plus de 60 ans, le « 1% artistique » permet de soutenir la création contemporaine et de construire le patrimoine de demain. 12 300 œuvres créées par près de 4 000 artistes confirmés ou émergents sont ainsi exposées en France métropolitaine et ultramarine. Ces œuvres constituent aujourd'hui une étonnante collection à ciel ouvert, témoin des évolutions artistiques de notre pays.

Les établissements scolaires, sont au cœur de ce dispositif depuis son origine. Les œuvres, nombreuses et diverses, sont trop souvent méconnues et peu valorisées. Or, elles constituent un patrimoine artistique ouvert à tous et le support idéal à de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle.

Afin de proposer aux élèves, à leurs familles et aux personnels du monde éducatif de redécouvrir ces œuvres du 1% artistique, les établissements scolaires et universitaires volontaires pourront ouvrir leurs portes du 30 mars au 5 avril 2019. La décision sera laissée à l'appréciation des directeurs d'écoles et des chefs d'établissements.

Afin d'inciter la communauté éducative à s'approprier ce patrimoine, **il est nécessaire d'encourager toute forme de médiation des œuvres par les élèves, les professeurs et/ou les référents culture volontaires, avec l'appui des structures culturelles partenaires et locales.** A l'initiative des équipes pédagogiques, cette médiation peut revêtir diverses formes : parcours autour des œuvres, expositions, événements socioculturels, réalisations des élèves mises en regard du 1 %, etc. Ces médiations pourront être proposées à l'intention des familles et, plus largement, aux visiteurs des « Journées du 1 % artistique ». Vous trouverez en pièce jointe un guide pratique qui présente l'esprit de l'opération, ses modalités et des exemples d'outils et de ressources.

Dans le cadre de la préparation de ces journées, nous souhaitons dresser la liste des établissements qui souhaitent participer à l'opération du 30 mars au 5 avril 2019. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir, le cas échéant :

- Le titre de l'œuvre de votre établissement et sa date de création
- Le nom de l'artiste
- D'éventuelles autres informations qui seraient à votre disposition sur cette œuvre
- Les coordonnées d'une personne référente dans l'établissement
- Un ou deux visuels de l'œuvre

Ces informations pourront être envoyées par voie électronique à l'adresse ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr avec copie à isabelle.chalier@ac-strasbourg.fr et olivier.calvo@ac-strasbourg.fr **avant le 4 mars 2019, délai de rigueur.**

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration et pour votre mobilisation dans cette opération qui trouve naturellement sa place dans la mise en œuvre des Parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie



Nicolas Roy